

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25111661

neergelegd/ontvangen op

27 AUG. 2025

ter griffie van de Nederlandstalige
ondernemingsrechtbank Brussel

Greffie

N° d'entreprise : 0449 439 701

Nom

(en entier) : **Belgian Construction Certification Association**

(en abrégé) : **B.C.C.A.**

Forme légale : **Association sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **Cantersteen 47, 1000 Bruxelles, Belgique**

Objet de l'acte : Nomination administrateur - Changement siège social

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 juin 2025:

[...]

4. Décharge aux administrateurs et au Commissaire

L'Assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

L'Assemblée générale ordinaire décide de donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

5. Changement du siège social

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de l'association de son adresse actuelle, Kantersteen 47 à 1000 Bruxelles, à la nouvelle adresse, Hermeslaan 9 à 1831 Diegem avec effet le 1^{er} novembre 2025. Ce transfert sera inscrit dans les statuts de l'association lors d'une Assemblée Générale extraordinaire au cours du 2^e semestre 2025.

6. Nominations et démissions administrateurs

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Frederik FONCKE en tant qu'administrateur. L'Assemblée Générale confirme la cooptation par l'organe d'administration de la société FFLOW SComm, représentée de manière permanente par Monsieur Frederik FONCKE, en qualité d'administrateur, à compter de la décision de l'organe d'administration du 5 décembre 2024, et pour la durée restante du mandat, lequel prendra fin lors de l'assemblée générale portant sur l'approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois ans, le mandat de l'Administrateur suivant, dont le mandat arrive à échéance lors de la présente Assemblée Générale :

- VANDOOREN Olivier

7. Pouvoir

L'Assemblée générale donne une procuration spéciale à Mme Valentine Hellin (Group Legal Officer), et Mme Josiane Uwase (Corporate Governance Assistant), toutes deux élisant domicile au siège social, agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin de pouvoir accomplir au nom de l'association toutes les formalités nécessaires ou utiles auprès des services administratifs du Moniteur belge et de la Banque Carrefour des Entreprises, en ce qui concerne l'exécution des décisions adoptées lors de la présente Assemblée.

À cet effet, les mandataires peuvent faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, d'une manière générale, entreprendre tout ce qui est nécessaire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

Reservé
au
Moniteur
belge

Pour copie conforme

Josiane Uwase
Mandataire spécial

Est déposée simultanément:

- Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 juin 2025

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)